



Mouvement interdépartemental : seuls 20% des collègues obtiennent satisfaction ! Le ministre doit répondre aux revendications et créer les postes nécessaires !

Les résultats du mouvement interdépartemental ont été communiqués aux candidats mercredi 9 mars. Selon le ministère lui-même, seuls 3570 collègues (contre 3614 l'année dernière) ont obtenu satisfaction sur 17462, soit 20,44% ! Ce taux était de 21,03% en 2021... et de 42% il y a dix ans !

La pénurie de postes organisée par le ministère et les politiques d'austérité aboutissent donc plus que jamais à une remise en cause du droit à la mutation pour les personnels.

De plus, cette année, la mise en place de postes à profil (POP) interdépartementaux, recrutement « à la tête du client », a aussi remis en cause les perspectives de mutation pour les collègues qui font valoir une priorité légale de mutation (rapprochement de conjoints, handicap...). Par exemple, pour l'Ille et Vilaine (35), cette année, il faut presque 150 pts de plus que l'année dernière pour intégrer ce département !

Les chiffres sont éloquentes :

- Dans les Landes, Paris ou l'Oise, moins de 10% des enseignants souhaitant quitter le département ont pu le faire !
- Certains départements restent inaccessibles : moins de 3% des collègues souhaitant intégrer le Morbihan, le Finistère, les Landes ou les Côtes d'Armor ont obtenu satisfaction.

A l'issue de ces résultats, de nombreux personnels vont donc se retrouver dans des situations personnelles et/ou familiales extrêmement difficiles.

D'autant plus qu'avec la loi de transformation de la fonction publique, dont le SNUDI-FO revendique l'abrogation, l'ensemble des résultats n'est plus transmis aux organisations syndicales, et ceux-ci sont donc placés sous le sceau de l'opacité la plus totale !

Dans cette situation, le SNUDI-FO entend plus que jamais continuer à défendre la situation de tous les personnels ! Pour le SNUDI-FO, il est urgent de résoudre le problème des mutations non satisfaites qui perdure depuis des années !

Il invite les collègues n'ayant pas obtenu satisfaction à effectuer dès maintenant un recours auprès de leurs IA DASEN voire du ministère et préparer leur dossier d'ineat-exeat avec l'aide du SNUDI-FO. Le syndicat pourra les accompagner tout au long de cette phase. Il suffit simplement de le mentionner dans la demande de recours.

Le SNUDI-FO revendique :

- La création des postes nécessaires permettant notamment à tous les collègues qui le souhaitent de pouvoir changer de département !
- L'augmentation du nombre de places au concours et un recrutement massif de fonctionnaires stagiaires qui entraînerait une plus grande fluidité dans les mutations !
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique qui permet au ministère de gérer ce mouvement hors de tout contrôle syndical !

Montreuil, le 11 mars 2022